

ANNEXES

SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE

PLANCHE
42

Version pour conseil communautaire
d'approbation du 25 février 2020



SERVITUDES D'URBANISME

- 13 : Servitudes relatives aux canalisations de transports de matières dangereuses.
- 14 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- PT3 : Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications
- AC1 : Servitude de protection des Monuments Historiques
- AC2 : Servitude de protection des sites et monuments naturels
- EL11 : Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération
- AS1 : Servitude attachées à la protection des eaux potables
- EL7 : Servitude d'alignement des voies nationales, départementales ou communales
- 16 : Servitude concernant les mines et carrières établies au profit des titulaires de titres miniers, de permis d'exploitation de carrières ou d'autorisation de recherches de mines et carrières.
- INT1 : Servitude relative aux cimetières
- PM2 : Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 : Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- T1 : Servitude relative aux chemins de fer
- T5 : Servitude aéronautique de dégagement
- AS1 : Servitudes attachées à la protection des eaux potables
- PT1 : Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques.

